Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham
Service des loisirs
233, chemin Yamaska
Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0
T. 819 395-5496 poste 801 ❙ loisirs@st-germain.info ❙ st-germain.info

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026
MARCHÉ DE NOËL

Réservé à l'administration

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT			
Nom de l'entreprise			
Nom du responsable			
Adresse		CP	
Téléphone 1		Téléphone 2	
Courriel			
Site internet			
Facebook			

DESCRIPTION DES PRODUITS/SERVICES			
Photos jointes	☐ Non ☐ Oui	Logo joint	☐ Non ☐ Oui

BESOINS PARTICULIERS POUR L'INSTALLATION DU KIOSQUE				
Espace par kiosque : 8 pieds X 6 pieds. Un exposant peut avoir plus d'un kiosque.				
Table 8 pieds	☐ Non ☐ Oui		**1 table et 2 chaises seulement sont fournies.** L'exposant peut apporter sa nappe et ses propres tables pour un maximum de 2 tables par espace 8 X 6.	
Chaise	☐ Non ☐ Oui			
Besoin d'Électricité (lumières, prise de recharge, etc.) ***L'exposant doit apporter ses propres rallonges.***	☐ Non ☐ Oui → Nombre de prises ___			
	Appareil		Ampérage	
	Appareil		Ampérage	
	Appareil		Ampérage	
	Appareil		Ampérage	
Autre	☐ Non ☐ Oui →			
Autre	☐ Non ☐ Oui →			
Vente/ dégustation	Produits alimentaires	☐ Non ☐ Oui →	Vous devez joindre une copie de votre **permis** de vente au détail émis par le MAPAQ	
	Boissons alcoolisées	☐ Non ☐ Oui →	Vous devez joindre une copie de votre **permis** de la Régie des alcools, des courses et des jeux	

FRAIS D'INSCRIPTION PAR KIOSQUE		
Kiosque SANS électricité	30.44 $ TPS 1.52 $ TVQ 3.04 $ **35.00 $**	Vous devez soit joindre un chèque à l'ordre de **Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham**, daté au plus tard le **1er octobre 2026**. OU Vous pouvez payer en ligne à partir de votre compte en appelant au Service des loisirs (819 395-5496 poste 801). OU vous pouvez payer directement au bureau municipal par débit, crédit, argent ou chèque. Ce montant sera remboursé SEULEMENT en cas d'annulation de l'activité par la Municipalité.
Kiosque AVEC électricité	34.79 $ TPS 1.74 $ TVQ 3.47 $ **40.00 $**	

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – AUTORISATION DE DIFFUSION	
J'autorise la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à utiliser toutes les images, photographies et vidéos **pris lors de l'événement** pour diffusion promotionnelle et archives.	☐ Non ☐ Oui
J'autorise la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à utiliser toutes les images, photographies, vidéos et logos **fournis par la personne responsable** pour diffusion promotionnelle et archives.	☐ Non ☐ Oui
J'autorise la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à divulguer les coordonnées de l'exposant inscrites sur ce formulaire pour diffusion promotionnelle et archives. Commentaire :	☐ Non ☐ Oui

DÉCLARATION ET SIGNATURE			
L'exposant s'engage à être présent le jour l'activité.			
L'exposant s'engage à respecter les heures d'arrivée et de départ préalablement établies.			
L'exposant est responsable de son équipement. La Municipalité ne peut pas être tenue responsable pour tous bris, perte ou vol pouvant survenir sur le site.			
L'exposant doit détenir toutes les assurances et tous les permis nécessaires à la vente de ses produits.			
L'exposant est responsable du respect des normes et exigences relatives à la manipulation et à la vente de produits alimentaires et/ou de consommation et s'engage à respecter la règlementation émise par les autorités compétentes.			
L'exposant dégage la Municipalité de toute responsabilité quant à la manipulation et la salubrité des produits alimentaires ou de consommation offerts à son kiosque.			
L'exposant déclare avoir pris connaissance des détails de l'activité et s'engage à les respecter.			
L'exposant déclare que les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts.			
Signature		Date	
Nom en lettres moulées			

COMMENTAIRES / QUESTIONS